

CERTIFICATE OF CONFORMITY N°15.6.0694/A to the standard EN 795:2012

I. APPLICANT

Applicant: Mr Carlo PAGLIOLI
Company: ALUDESIGN S.p.A. – Via Torchio, 22 – 24034 CISANO B.SCO (BG) - Italy

II. EQUIPEMENT

Trademark: **CT**
Reference: **4A10310** (without ring – weight 46 g)
4A21510 (with one ring – weight 109 g)
4A21310 (with two rings – weight 173 g)

Equipment description:

Anchorage device type A, including the following components:

- Hanger in stain inox AISI 316L, thickness 3 mm, total length 66,4 mm, with an anchor hole accepting diameters of 11 mm and 15 mm. Fixation hole of diameter 10.3mm.
- According to the references, the anchor hole can have from 0 to 2 rings of internal diameter 40 mm, wire diameter 8mm.
- Expansion bolt hanger type used:
 - o References 4A105060 (10x60 mm) and 4A105090 (10x90 mm), in steel AISI 316L.

Description and complete results in report n° 14.6.0085, tests file n° 15.6.0358 and file n° 15.6.0694.

III. TECHNICAL REFERENTIAL

The anchorage device type A has been tested in reference to the standard EN 795:2012 "Personal protective equipment against fall from a height – Anchorage device".

IV. CONDITIONS OF USE

Use on vertical or horizontal surfaces. Exclusive use by only one person.

This anchorage device type A is not considered as a personal protective equipment against fall from a height

This anchorage device type A is intended to be used with personal protection equipment against fall from a height.

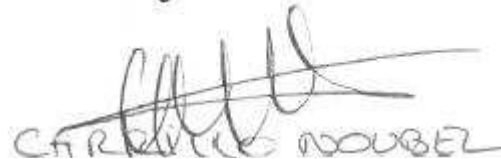
V. CONCLUSION

The anchorage device type A, trademark « **CT** », references « **4A10310** », « **4A21510** » and « **4A21310** », defined in the report 14.6.0085 and in file 15.6.0694, conforms to the standard EN 795:2012.

Date: 15th February 2016

The PPE Technical manager

Document original immatériel



Johanna CARRILLO NOUBEL

Cette attestation comporte une page. Elle est établie en deux exemplaires originaux transmis au demandeur.
Aucun duplicata ne sera délivré

Cette attestation ne constitue pas le justificatif prévu par le code de la consommation (article L-115-27) par lequel un organisme distinct du fabricant atteste à des fins commerciales qu'un produit est conforme à des caractéristiques dans un référentiel déposé auprès de l'autorité administrative

ATTESTATION DE CONFORMITE N°15.6.0696/A à la norme EN 959:2007

I. DEMANDEUR

Demandeur : Mr Carlo PAGLIOLI
Raison sociale : ALUDESIGN S.p.A. – Via Torchio, 22 – 24034 CISANO B.SCO (BG) - Italy

II. MATERIEL CONSIDERE

Marque commerciale : CT

Références :

- **4A10310** – Diamètre du trou de fixation : 10,3 mm - Poids 45 g
- **4A10312** – Diamètre du trou de fixation : 12,3 mm - Poids 42 g

Type d'équipement :

Dispositif d'amarrage pour le rocher conçu pour des surfaces, de granite, calcaire, conglomérat, gneiss ou béton. Le dispositif d'amarrage pour le rocher est composé des éléments suivants :

- Amarrage pour rocher en acier inox AISI 316L, d'épaisseur 3 mm, de longueur totale 66,4 mm, disposant d'un trou d'ancrage
- Type de vis à expansion utilisée pour l'évaluation :
 - o Pour la référence **4A10310** : références 4A105060 et 4A105090, en acier AISI 316L.
 - o Pour la référence **4A10312** : références 4A106110, en acier AISI 316L.

Description et résultats complets dans le rapport n° 14.6.0086, dans le dossier de tests 15.6.0358 et dans le dossier d'extension 15.6.0696.

III. REFERENTIEL

Le dispositif d'amarrage pour le rocher a été évalué selon la norme EN 959 : 2007 "Équipement d'alpinisme et d'escalade – amarrage pour rocher"

IV. CONDITION D'UTILISATION

Cet amarrage pour rocher n'est pas, à ce jour, considéré comme équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur.

Cet amarrage pour rocher est destiné à être utilisé avec des équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur.

V. CONCLUSION

L'amarrage pour rocher de marque commerciale «CT», référence «4A10310» et «4A10312» défini dans le rapport 14.6.0086 et le dossier d'extension 15.6.00696 est conforme aux exigences de la norme EN 959 : 2007.

Date : le 1^{er} décembre 2015

La Chargée d'affaires EPI

Document original immatériel



Johanna CARRILLO NOUBEL

Cette attestation comporte une page. Elle est établie en deux exemplaires originaux transmis au demandeur.
Aucun duplicata ne sera délivré

Cette attestation ne constitue pas le justificatif prévu par le code de la consommation (article L-115-27) par lequel un organisme distinct du fabricant atteste à des fins commerciales qu'un produit est conforme à des caractéristiques dans un référentiel déposé auprès de l'autorité administrative